



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mai 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Delphine GUY, ayant donné son pouvoir à Estelle MARCUARD,
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absents :

Michel PIRES,
Thierry GOMES,
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h46

Secrétaire : Maëli DIONG

ÉDUCATION

DL.23.054 - Participation de la ville aux classes transplantées de l'école élémentaire du Moulin

Arnaud JEAN expose :

Les trois classes de CE2 de l'école élémentaire du Moulin sont parties à Pénestin du 27 février au 4 mars 2023 avec l'Œuvre universitaire du Loiret. 66 enfants ont profité de cette classe transplantée. Le cout total du séjour s'élève à 355€ par enfant.

La participation de la ville s'élève à 8839,50€ et les familles participent suivant leur quotient familial.

Quotient familial	Coût famille	Coût ville	Nombre de famille	Total famille	Total ville
A	71€	284€	10	710€	2 840€
B	106.50€	248.50€	5	532.5€	1 242.5€
C	142€	213€	6	852€	1 278€
D	177.50€	177.50€	4	710€	710€
E	213€	142€	3	639€	426€
F	248.50€	106.50€	4	994€	426€
G	266.25€	88.75€	4	1065€	355€
H	284€	71€	22	6248€	1 562€
HC	355€	0€	8	2840€	0
Total à charge pour la ville					8 839.50€

Après présentation en Commission Générale du 15 mai 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le soutien de la ville à hauteur de 8 839.50€.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **30 MAI 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :
Notification le :

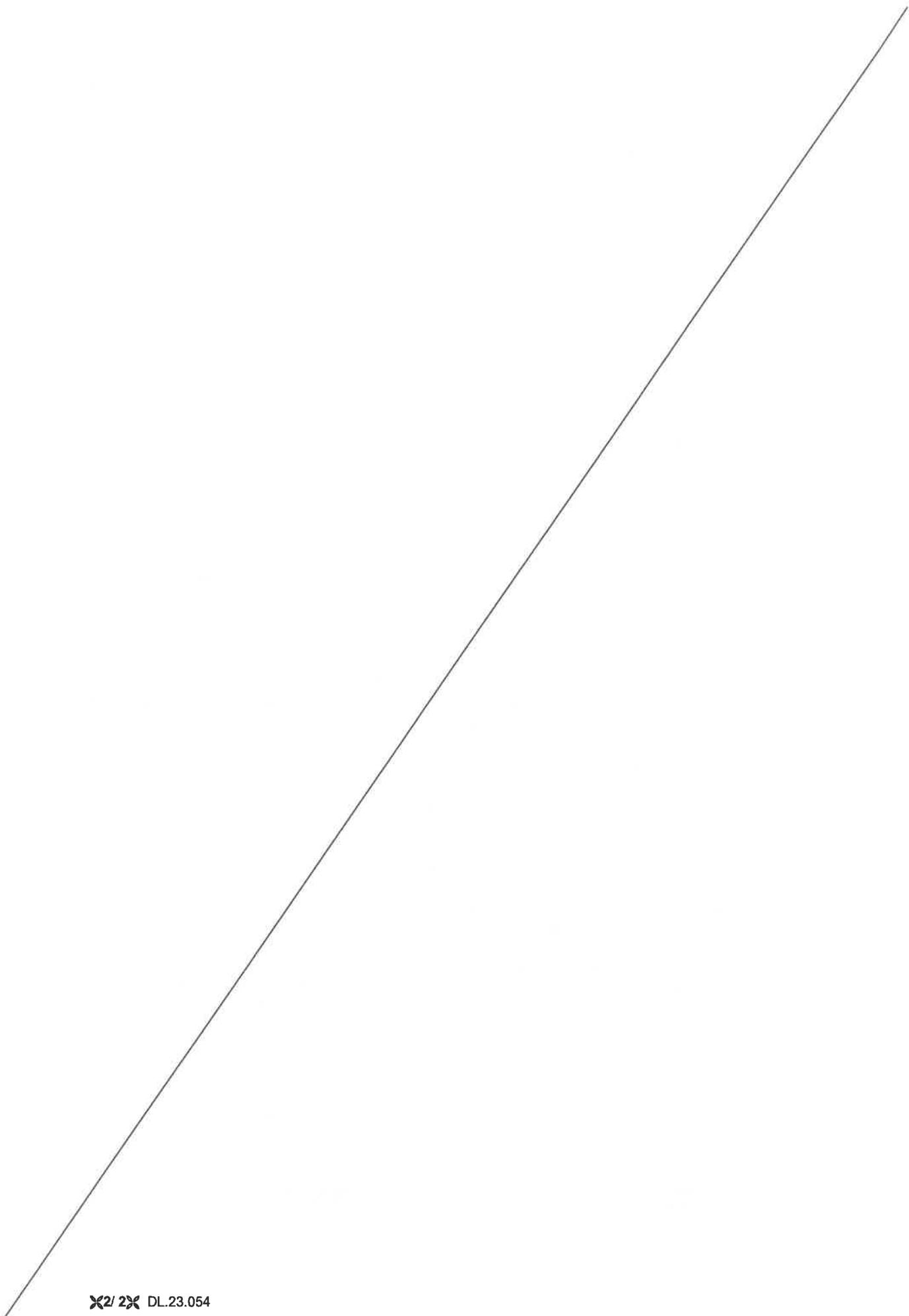
05 JUIN 2023

05 JUIN 2023

02 JUIN 2023



Le Maire
Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_054
Objet :	Participation de la ville aux classes transplantées de l'école élémentaire du Moulin
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.4 - Subventions aux établissements d'enseignement.
Identifiant unique :	045-214501694-20230530-DL_23_054-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230530-DL_23_054-DE-1-1_0.xml	text/xml	949 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.054 - EDUC - Participation de la ville aux classes transplantées de l'école élémentaire du Moulin.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230530-DL_23_054-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	307.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2023 à 10h53min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2023 à 12h11min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juin 2023 à 12h30min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juin 2023 à 12h30min35s	Reçu par le MI le 2023-06-02